

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## du JEUDI 6 MAI 2021 à 20h00

\*\*\*\*\*

**Etaient présents** : MM., BAISSAC Yves, BEAUDET Malika, BELKADI Olivianne, CAVALIÉ Sylvain, CIPIERE Laura, DOREMUS Gérard, JAMMES Francis, LUCOTTE Laurence, MAGNÉ Gérard, PAGES Sonia, WIDENMANN Bruno

**Absent** :

**Secrétaire** : Laura CIPIERE

\*\*\*\*\*

### ➤ **Adoption du procès verbal de la dernière réunion.**

Le compte rendu de la réunion du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

#### **1. Oustal – contrat et plan de financement**

Le conseil municipal a validé le contenu du contrat de prêt à usage qui sera établi pour une durée d'un an entre la commune et l'association l'Oustal d'Espédaillac.

#### **2. Renouvellement marché de producteurs**

Le marché de producteurs ayant connu l'année dernière un grand succès il a été décidé de le reconduire tous les vendredis soirs à partir de 17h, à compter du 15 mai, entre l'Oustal et la salle polyvalente.

Un règlement intérieur sera rédigé ultérieurement et un responsable du marché sera désigné parmi les élus chaque vendredi afin d'accueillir les marchands.

#### **3. Choix architecte pour travaux salle polyvalente**

Les dossiers des 4 architectes ayant candidaté pour la mission concernant la salle polyvalente sont étudiés. Il est décidé de demander des pièces complémentaires à chacun avant de se prononcer définitivement.

#### **4. Approbation convention participation frais des écoles d'Assier et de Livernon**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que 2 enfants de la commune ont fréquenté l'école primaire d'Assier durant l'année scolaire 2020/2021.

Il précise que la participation des communes aux frais de fonctionnement a été fixée par délibération du Conseil Municipal d'Assier en date du 1er avril 2021 à 1 400 € par élève

soit 2 élèves x 1 400 € = 2 800 € pour la commune d'Espédaillac

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette participation et autorise le Maire à signer la convention de répartition de ces charges de fonctionnement.

Le Maire rappelle également au Conseil Municipal que 14 enfants de la commune ont fréquenté l'école primaire et maternelle de Livernon durant l'année scolaire 2020/2021.

Il précise que la participation des communes aux frais de fonctionnement a été fixée par délibération du Conseil Municipal de Livernon en date du 07 avril 2021 à 1 400 € par élève

soit 12 élèves x 1 400 € = 16 800 €

et 2 élèves x 700 € = 1 400 €

soit au total 18 200 € pour la commune d'Espédailac

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette participation et autorise le Maire à signer la convention de répartition de ces charges de fonctionnement.

## **5. Informations et Questions diverses**

### **➤ Planning et organisation élections des 20 et 27 juin**

Du fait des problèmes sanitaires et de la tenue de 2 élections (départementales et régionales) le conseil décide d'installer les bureaux de vote dans la salle polyvalente. Un planning pour la tenue des bureaux a été établi.

### **➤ Le Mai artistique**

Des artistes exposant leurs œuvres ont été planifiés à la salle polyvalente les week end des 21, 22, 23 mai jusqu'au 11, 12, 13 juin.

Les informations vont être rapidement diffusées dans la dépêche, la vie quercynoise et sur notre site internet.

### **➤ Les journées citoyennes**

2 matinées sont prévues les 29 mai et 5 juin pour faire quelques travaux autour de l'Oustal et de la salle polyvalente : peinture volets, peintures carrelage WC, local des chasseurs, local pétanque, nettoyage table pique nique ainsi que l'installation des panneaux pour les élections.